



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-5-85

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES, LA COMMUNE DE LAMAGISTERE ET L' ÉTABLISSEMENT FONCIER D'OCCITANIE

Etaient présents :

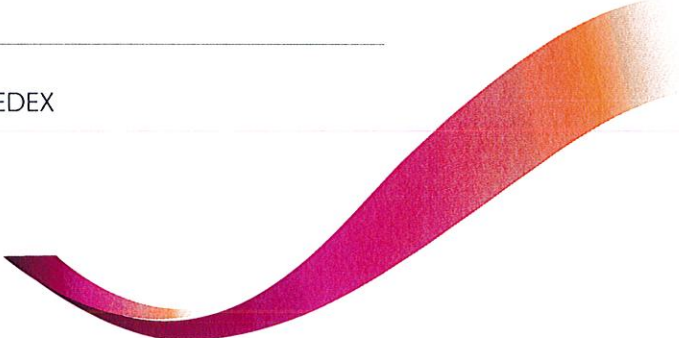
Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	:	M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	:	M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
---------------------------	---	-----------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D8-5-85

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES, LA COMMUNE DE LAMAGISTERE ET L' ÉTABLISSEMENT FONCIER D'OCCITANIE

Afin de favoriser la création de nouveaux logements et de lutter contre une vacance importante, il est envisagé un partenariat entre la Ville de Lamagistère, la Communauté de Communes des Deux Rives et l'Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie. Ce dernier assure les acquisitions foncières et leur portage afin de faciliter les opérations de construction ou de réhabilitation de bâtis vacants afin de réaliser des opérations mixtes des logements sociaux et des activités économiques ou autres services publics.

Ce partenariat est matérialisé par la signature d'une convention dite **Convention pré-opérationnelle : Commune de Lamagistère « Place du 14 juillet » - Opération d'aménagement à dominante de logement - Axe 1**, entre l'EPF Occitanie, la Ville de Lamagistère et la Communauté de Communes.

Cette convention, précise notamment :

- Le périmètre d'intervention de l'EPF Occitanie,
- Sa durée qui est de 8 ans,
- Les conditions et modes d'acquisition des biens,
- Le montant de 300 000€ d'enveloppe que l'EPF Occitanie entend mobiliser pendant la durée de la convention,
- Les modalités de délégation du droit de préemption,
- Les modalités de cession des biens acquis aux aménageurs,
- La garantie de rachat par la Ville de Lamagistère le cas échéant.

Le Président propose donc :

- d'approuver le principe de la Convention pré-opérationnelle : Commune de Lamagistère « Place du 14 juillet » - Opération d'aménagement à dominante de logement - Axe 1, entre l'EPF Occitanie, la Ville de Lamagistère et la Communauté,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le principe de la Convention pré-opérationnelle : Commune de Lamagistère « Place du 14 juillet » - Opération d'aménagement à dominante de logement - Axe 1, entre l'EPF Occitanie, la Ville de Lamagistère et la Communauté,
- d'autoriser Le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de CASTELSAGRAT


Francine FILLATRE



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **11 JUIL. 2023**

AR Préfecture

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CC2R ET LAMAGISTERE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230630-2023D8_5_85-DE

Numéro d'acte : 2023D8_5_85

Date de décision : 30/06/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de competences par
themes / Politique de la ville-habitat-
logement)

Fichier acte : 2023D8-5-85 SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA CC2R ET LAMAGISTERE.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2023D8-5-85 CONVENTION
LAMAGISTERE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 11/07/2023 10:46:42

Date de réception de l'AR : 11/07/2023 10:46:58